

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne

Mairie : 39, Rue Principale 67330 KIRRWILLER
Téléphone 03.88.70.71.84.
FAX :03.88.70.92.84.
Courriel : mairie.kirrwiller-67@orange.fr



PROCES - VERBAL DE LA SEANCE DU 3 juillet 2014 à 20 h

La séance est ouverte à 20 heures. Monsieur le Maire constate que les conseillers ont été invités par écrit **le 25 juin 2014**

A l'ouverture de la séance sont présents : Monsieur Patrice DIETLER, Maire, Mesdames et Messieurs ROTH Marie-Claude, BALTZER Jean-Michel, HALTER Gérard, adjoints, WENDLING Béatrice, KERN Simone, NAUDIN Pierre, HOUDE Laurent, SCHMIDT Régine, BECKER Gérard, dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux., conseillers élus le 23 mars 2014.

Mme HELFRICH Karine et M. SCHULZ André sont arrivés au point n° 4

Sont absent(s) : Mme DESCROIX Véronique ayant donné procuration à Mme ROTH Marie-Claude, M. WICK Albert ayant donné procuration à M. NAUDIN Pierre, Mme LECHNER Karine, excusée

VU que la moitié des membres est présente, le Conseil Municipal a qualité de délibération valide.

Il désigne en son sein comme secrétaire de séance **M. BALTZER Jean-Michel**

Il approuve le procès-verbal de la précédente séance.

Ordre du jour :

2014-07-1°) Nouvelle salle des fêtes :

2014-07-1A°) Notification des décisions de la commission Appel d'offres pour attribution des marchés de travaux

2014-07-1B°) Assurance dommages ouvrages

2014-07-1C°) Dépose branchement du raccordement ES ancienne salle

2014-07-2°) Renouvellement Bureau de l'Association Foncière

2014-07-3°) Commission Consultative de la Chasse Communale

2014-07-4°) Désignation d'un correspondant défense

2014-07-5°) Désignation d'un correspondant sécurité routière

2014-07-6°) Comité Technique Commun Communauté de communes du Pays de Hanau et Communes membres volontaires

2014-07-7°) Travaux de réparation chaudière presbytère catholique

2014-07-8°) Travaux de réfection chemin rural

2014-07-9°) Demande de subventions :

2014-07-9a°) Association des Maires du Canton de Bouxwiller

2014-07-9b°) Ravalement de façade

2014-07-9c°) Réfection de l'auvent de la sortie de secours de l'église catholique

2014-07-10°) Divers et informations

2014-07-1°) Nouvelle salle des fêtes :

2014-07-1A°) Notification des décisions de la commission Appel d'offres pour attribution des marchés de travaux : La commission d'appel d'offres s'est réunie en date du 19 mai 2014 pour l'ouverture des plis dans le cadre de l'appel d'offres pour l'attribution

des marchés de travaux. La consultation a porté sur 21 lots pour chacun desquels, des offres ont été réceptionnées.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la procédure d'appel d'offres en 21 lots séparés lancée le 15 avril pour la construction de la salle des fêtes avec pré festif

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le lundi 19 mai 2014 pour l'ouverture des premières enveloppes et deuxièmes enveloppes, et a analysé l'ensemble des 45 dossiers reçus et **a retenu après négociation avec l'ensemble des soumissionnaires**, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 60 % pour la valeur technique de l'offre et 40 % pour le prix des prestations), **comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles des entreprises suivantes, à l'issue :**

- **Pour le lot n°01 – Fondations Spéciales** : l'Entreprise KELLER France domiciliée à DUTTLENHEIM 67000 - pour un montant de 53.365,-€ HT
- **Pour le lot n°02 – Terrassement/Gros Œuvre** : l'Entreprise SOTRAVEST domiciliée à OBERBRONN 67110 - pour un montant de 258.613,31 € HT (option béton teinté dans la masse et moins value 50m² ardoise patio arbre comprises)
- **Pour le lot n°03 – Charpente Bois** : l'Entreprise HUNSINGER domiciliée à WEISLINGEN 67290 - pour un montant de 90.103,70 € HT
- **Pour le lot n°04 –Etanchéité** : l'Entreprise S.A.E.D - domiciliée à ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN 67405 – pour un montant de 83.800,-€ HT
- **Pour le lot n°05 – Bardage** : lot encore non attribué en cours de négociation.
- **Pour le lot n°06 – Serrurerie** : l'Entreprise MULLER - domiciliée à WOUSTVILLER 57916 - pour un montant de 45.941,14 € HT
- **Pour le lot n°07 – Menuiseries extérieures** : l'Entreprise HUNSINGER domiciliée à WEISLINGEN 67290 - pour un montant de 94.558,70 € HT
- **Pour le lot n°08 – Rideaux textiles** : l'Entreprise ATELIER DECORATIONS - domiciliée à MARLENHEIM - pour un montant de 9.337,08 € HT
- **Pour le lot n°09 – Plâtrerie/Faux Plafonds** : l'Entreprise SEPPIC - domiciliée à LA WALCK 67350 - pour un montant de 41.733,70 € HT
- **Pour le lot n°10 – Menuiseries intérieures** : l'Entreprise BECK - domiciliée à OFFWILLER 67340 - pour un montant de 41.169,70 € HT
- **Pour le lot n°11 – Parquet** : l'Entreprise SINGER - domiciliée GRIESBACH AU VAL 68140 - pour un montant de 21.500,- € HT
- **Pour le lot n°12 – Carrelage/faïence** : l'Entreprise DIPOL - domiciliée à GEISPOLSHHEIM 67118 - pour un montant de 9.846,-€ HT
- **Pour le lot n°13 – Peinture** : l'Entreprise HITTIER - domiciliée à SCHWEIGHOUSE/MODER- pour un montant de 15.900,-€ HT (option peinture acrylique sur mur bar intégrée)
- **Pour le lot n°14 – Electricité/chauffage électrique** : l'Entreprise SOVEC Nord Alsace - domiciliée à BOUXWILLER 67330 - pour un montant de 111.383,09 € HT (option luminaires LEDS intégrés)
- **Pour le lot n°15 – Ventilation** : l'Entreprise AMMI - domiciliée à REDING 57445 - pour un montant de 58.700,-€ HT
- **Pour le lot n°16 – Sanitaires** : l'Entreprise AMMI - domiciliée à REDING 57445 - pour un montant de 23.700,-€ HT
- **Pour le lot n°17 – Assainissement** : l'Entreprise ADAM TP - domiciliée à BOUXWILLER 67330 - pour un montant de 36.000,-€ HT
- **Pour le lot n°18 – Aménagement extérieurs** : l'Entreprise ADAM TP - domiciliée à BOUXWILLER 67330 - pour un montant de 54.000,-€,-€ HT
- **Pour le lot n°19 – Equipement de cuisine/chambre froide** : l'Entreprise M.E.A - domiciliée à WESTHOUSE 67230 - pour un montant de 19.415,-€ HT (2 Fours multi niveaux gracieusement offert par M. MEYER Pierre – ROYAL PALACE)
- **Pour le lot n°20 – Désamiantage/Démolition** : l'Entreprise GCM - domiciliée à BOUXWILLER 67330 - pour un montant de 29.367,36 € HT
- **Pour le lot n°21 – Bandes de rives en solide surface** : l'Entreprise ADJ - domiciliée à STRASBOURG 67000 - pour un montant de 13.158,46 € HT

M. le Maire propose aux membres du Conseil, de valider les choix de la Commission d'Appel d'offres pour les 20 lots pour lesquels une entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement est donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Concernant le lot n°5– Bardage, M. le Maire propose d'attendre le retour de précisions demandées à l'ensemble des entreprises soumissionnaires et d'attribuer ensuite ce lot à l'entreprise la mieux disante.

M. Le Maire précise également que l'ensemble des attributaires et des membres du Conseil Municipal, sont conviés à une réunion de présentation du projet par l'équipe en charge de la maîtrise d'œuvre : le mercredi 9 juillet 2014 à 9h30 à la Maison de l'Intercommunalité de Bouxwiller.

Cette présentation permettra à chacun de bien cerner le projet par une projection globale mais également détaillée de tous les éléments constitutifs du projet, avant un démarrage des travaux courant de la deuxième semaine du mois d'août. La première intervention programmée est celle de l'entreprise GCM, pour les travaux de démolition partielle de la MJC, après validation du plan de retrait dans le cadre du désamiantage avant démolition. La réalisation des fondations spéciales pourra se faire en parallèle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE,

- d'approuver l'attribution des 21 lots de l'appel d'offres telle que validée par la Commission d'Appel d'Offres conformément au descriptif rédigé ci-dessus, à l'exception du lot n°5 qui sera attribué ultérieurement après précisions complémentaires et à l'issue de la négociation,
- de donner un accord de principe pour l'attribution du lot n° 5 selon choix de la Commission d'Appel d'Offres, à l'entreprise qui sera déclarée comme étant la mieux disante à l'issue de la procédure négociée,
- autorise M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2014 et 2015

VOTE : UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2014-07-1B°) Assurance dommages ouvrages : Toutes les offres n'ayant pas encore été réceptionnées, ce point est ajourné

2014-07-1C°) Dépose branchement du raccordement ES ancienne salle :

-Vu la proposition technique et financière d'Electricité de Strasbourg Réseaux du 27 mars 2014 pour dépose du raccordement existant au droit de la MJC pour un montant de devis estimé à 1.434,37€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, :

- D'Approuver la proposition technique et financière d'Electricité de Strasbourg Réseaux du 27 mars 2014 pour dépose du raccordement existant au droit de la MJC pour un montant de devis estimé à 1.434,37€ HT
- Autorise M. Le Maires à signer cette proposition et tous autres documents nécessaire à la réalisation de ces travaux

VOTE : UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2014-07-2°) Renouvellement Bureau de l'Association Foncière :

*** Désignation des propriétaires et du membre de droit.**

M. Le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement du bureau de l'Association Foncière de Kirrwiller.

Un courrier a été adressé à la Chambre d'Agriculture pour qu'elle nous adresse la liste des 3 titulaires et des 2 suppléants, désignés par ses soins pour siéger au sein du bureau.

Afin de prendre l'arrêté préfectoral y relatif, il appartient au conseil Municipal de désigner à **bulletin secret**, cinq nouveaux propriétaires de fonds inclus dans le périmètre de remembrement, exploitants ou non, 3 titulaires et 2 suppléants.

Le Bureau comprend également, conformément à l'article R 133-3 du code Rural, le Maire ou un conseiller Municipal désigné par lui.

A – Membre de droit :

M. DIETLER Patrice, Maire de Kirrwiller

Domicilié 1, rue des Roses – 67330 KIRRWILLER

B – Election des titulaires :

1 -Election du 1^{er} titulaire :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

M. BALTZER Jean-Michel

Voix (12)

M. BALTZER Jean-Michel ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé titulaire de l'Association Foncière de Kirrwiller désigné par le Conseil Municipal et immédiatement installé.

1 -Election du 2nd titulaire :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :12

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

M. HOUDE Laurent

Voix (12)

M. HOUDE Laurent ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée titulaire de l'Association Foncière de Kirrwiller désignée par le Conseil Municipal et immédiatement installée.

1 -Election du 3ème titulaire :

M. Le Maire précise que M. DIEMERT avait exprimé, par mail du 11 juin 2014, son souhait de continuer à siéger en tant que titulaire au sein de l'Association Foncière.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

M. DIEMERT Etienne

Voix (12)

M. DIEMERT Etienne ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé titulaire de l'Association Foncière de Kirrwiller désigné par le Conseil Municipal et immédiatement installé.

C – Election des suppléants :

1 -Election du 1er suppléant :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :12

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

M. WOLLJUNG Jean-Pierre

Voix (12)

M. WOLLJUNG Jean-Pierre ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé suppléant de l'Association Foncière de Kirrwiller désigné par le Conseil Municipal et immédiatement installé.

1 -Election du 2nd suppléant :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

Mme LECHNER Karine

Voix (12)

Mme LECHNER Karine ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé suppléant de l'Association Foncière de Kirrwiller désigné par le Conseil Municipal et immédiatement installé.

VOTE : UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2014-07-3°) Commission Consultative de la Chasse Communale :

M. Le Maire informe que la Commission consultative communale de chasse émet un avis simple sur :

- la composition et la délimitation des lots de chasse communaux, le choix du mode de location en application de l'article L 429-7 du code de l'environnement, l'agrément des candidats à la location,

l'agrément des associés-chasseurs et des permissionnaires, l'agrément des gardes-chasses, les conditions de la cession et toutes autres questions relatives à la gestion et à l'exploitation des lots de chasse notamment les mesures d'amélioration des habitats de la faune sauvage.

La Commission consultative communale de chasse est présidée par le Maire et composée comme suit :

- le Maire et deux conseillers municipaux désignés par le Conseil Municipal
- le directeur régional et départemental de l'agriculture et de la forêt ou son représentant
- le président de la fédération départementale des chasseurs ou son représentant
- le lieutenant de louveterie territorialement compétent
- le délégué régional de l'office national de la chasse et de la faune sauvage ou son représentant
- un représentant de l'office national des forêts pour les lots de chasse communaux comprenant des soumis au régime forestier
- un représentant du fonds départemental d'indemnisation des dégâts de sangliers
- postérieurement à la nouvelle location, les locataires des lots peuvent être associés aux travaux de la commission à titre d'expert

M. le Maire demande au Conseil Municipal de procéder à la désignation. Il demande si des conseillers municipaux se portent candidats.

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE,

De désigner en tant que membres de la commission consultative communale de chasse :

- * M. BALTZER Jean-Michel
- * Mme ROTH Marie-Claude

VOTE : UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2014-07-4°) Désignation d'un correspondant défense :

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner parmi les élus, un correspondant défense qui constituera un relais d'information sur les questions de défense auprès du conseil municipal et de ses concitoyens.

Créée en 2001 par le Ministère des Anciens Combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée/nation, et de promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

En tant qu'élu local, il peut en effet mener des actions de proximité efficaces. Au sein de chaque conseil municipal est désigné un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense.

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE,

De désigner **M NAUDIN Pierre** en tant que correspondant défense de la commune de KIRRWILLER

VOTE : UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2014-07-5°) Désignation d'un correspondant sécurité routière :

M. Le Maire informe le conseil Municipal que l'Etat incite les collectivités territoriales à nommer un Elu Correspondant Sécurité routière dans chaque collectivité.

Celui-ci est le relais privilégié entre les services de l'Etat et les autres acteurs locaux et veille à la diffusion des informations relatives à la Sécurité Routière de même qu'à sa prise en charge dans les différents champs de compétence de sa collectivité.

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE,

De désigner **M. SCHULZ André** en tant que correspondant Sécurité routière de la commune de KIRRWILLER

VOTE : UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2014-07-6°) Comité Technique Commun Communauté de Communes du Pays de Hanau et Communes membres volontaires :

M. Le Maire expose avec reçu un courrier de la Communauté de Communes du Pays de Hanau en vue de savoir si la Commune de Kirrwiller souhaitait adhérer au Comité Technique Commun qui devra être obligatoirement créé par la Com. Com et la commune de Bouxwiller puisque ces deux collectivités emploient plus de 50 personnes. Il est donc proposé que les communes volontaires du Pays de Hanau qui le souhaitent, puissent également adhérer à ce CT commun qui serait une première étape dans l'apprentissage de travailler ensemble sur les questions de personnel.

Considérant qu'à ce jour, la commune adhère déjà au Centre de Gestion du Bas-Rhin et qu'elle fait partie à ce titre de son Comité Technique, mais considérant également qu'au regard des effectifs de

la Commune de Kirrwiller, celle-ci n'est nullement tenue d'avoir un CHSCT ou d'y adhérer, M. Le Maire a d'ores et déjà fait savoir à la Communauté de Communes du Pays de Hanau, que Kirrwiller n'adhérerait pas à ce CT commun.

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE,

D'approuver la décision de M. Le Maire de **ne pas adhérer** au Comité Technique commun créé par la Communauté de Communes du Pays de Hanau, la commune de Bouxwiller et d'autres communes volontaires.

VOTE : UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2014-07-7°) Travaux de réparation chaudière presbytère catholique :

M. Le Maire expose le devis de la Sté HUSS d'un montant de 185,-€ HT, pour le remplacement du vase d'expansion de la chaudière du presbytère catholique. Des fuites ont été constatées et ce remplacement est préconisé par précaution, tout en n'étant pas urgent.

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE,

- D'Approuver le devis de la Sté HUSS d'un montant de 185,-€ HT pour le remplacement du vase d'expansion de la chaudière du presbytère catholique et d'autoriser M. Le maire à lancer la commande

- D'imputer la dépense à l'article 61522

VOTE : UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2014-07-8°) Travaux de réfection chemin rural :

Dans le cadre des travaux de régénération du chemin rural situé en aval du Bockgassel, (à partir de la rue des Champs jusqu'à la parcelle Eich). M. Le Maire rappelle la délibération n°5 du 23 octobre 2013 par laquelle il avait été décidé de retenir la proposition de la Sté DIEBOLT de Marmoutier, pour un montant de 16.352,50 € HT et de solliciter la participation de l'association foncière à hauteur de 50% du coût de ces travaux HT.

Cette participation à hauteur de 50 % du coût HT des travaux avait été validée par les membres de l'Association Foncière, qui avaient toutefois remis en cause la solution retenue et avaient demandé à ce qu'une réunion sur site soit programmée avec l'entrepreneur afin de voir si d'autres solutions étaient possibles et si toutes les contraintes du site avaient bien été prises en compte.

A l'issue de la réunion qui a eu lieu en date du 20 juin dernier avec l'entrepreneur, plusieurs membres du conseil et de l'association foncière, le linéaire des travaux a été réactualisé et 3 solutions possibles ont été proposées.

Considérant l'avis des membres de l'association foncière qui ont fait savoir que leur choix se porte sur la solution n° 2, considérant l'avis des membres du conseil présents à cette réunion qui retiennent la même solution, M. Le maire propose de retenir la variante B à savoir le traitement hydraulique avec ébouage du chemin, nivellement et mise en forme sur une longueur de 375 Ml et sur une largeur de 4M.

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE,

- De retenir la variante B proposée par l'entreprise DIEBOLT de MARMOUTIER avec traitement hydraulique, d'un montant de 20.678,-€ HT
- De solliciter de l'Association Foncière une participation de 50% du montant HT de ces travaux
- D'autoriser M. Le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ces travaux
- De préciser que les crédits sont prévus au BP 2014 au chapitre 21

VOTE : UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2014-07-9°) Demande de subventions :

2014-07-9a°) Association des Maires du Canton de Bouxwiller :

M Le Maire expose que la cotisation 2014 à l'Amicale des maires du Canton de Bouxwiller, s'élève à 251,93 € (4 X 35,- € pour maire et adjoints et 0,21 € pour 533 habitants)

Après délibération, le Conseil municipal DECIDE

-de VOTER le paiement de la cotisation 2014 à l'Amicale des maires du Canton de Bouxwiller, soit 251,93 €,

- d'imputer la dépense à l'Article 6574 - Section de fonctionnement.

VOTE : POUR : 13 CONTRE : ABSTENTION : 1

2014-07-9b°) Ravalement de façade :

M. Le Maire présente les demandes émanant de Mme **KRIEGER Noémi pour sa maison située 64 rue Principale**, et de M. **KUNTZ Manuel pour sa maison située 75 rue Principale**,

sollicitant une subvention pour ravalement de façade de leur domicile. Il rappelle que cette subvention est de 15% des factures présentées, plafonnée à 300,- €.

Après délibération, le Conseil municipal DECIDE

- d'accorder une subvention de 15% du montant des travaux de ravalement de façade plafonnée à 300,- € à Mme KRIGER Noémi et d'accorder une subvention de 15% du montant des travaux de ravalement de façade plafonnée à 300,- € à M. KUNTZ Manuel

- d'imputer la dépense au 6574

VOTE : UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2014-07-9c°) Réfection de l'auvent de la sortie de secours de l'église catholique :

M. Le Maire présente la demande de subvention déposée par la paroisse catholique dans le cadre des travaux de réfection de l'auvent de la sortie de secours de l'église catholique. Il propose d'attribuer une subvention de 15% sur le montant TTC de la facture, quelle que soit la version retenue. Il précise toutefois que cette demande a été déposée après l'approbation du budget alors que le devis est daté du 11 février 2014 et qu'il sera demandé aux associations et paroisses de déposer toute demande de subvention d'investissement, avant le vote du budget afin d'y intégrer la dépense.

Après délibération, le Conseil municipal DECIDE

- D'attribuer à la paroisse catholique, une subvention équivalente à 15% du montant TTC des travaux de réfection de l'auvent de la sortie de secours de l'église catholique sur présentation de la facture acquittée, dans la limite de 1.227,60 € selon la version n°2 présentée.

- **D'imputer la dépense à l'article 6574**

VOTE : UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2014-07-9d°) Délibération modificative :

Considérant la délibération n° 2014-07-9c du 3 juillet 2014 et considérant que les crédits au 6574 sont insuffisants, ***Après délibération, le Conseil municipal DECIDE***

- D'APPROUVER les transferts de crédits suivants au BP 2014 de la gestion générale :

Article 61522 : - 1.700,-€ Article 6574 : + 1.700,-€

VOTE : UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2014-07-10°) Divers et informations :

- Devis éclairage public parking salle des fêtes :

Présentation est faite de la copie du devis adressé par SOBECA à la Communauté de communes du Pays de Hanau, compétente en matière d'éclairage public. Après validation par la commission éclairage public de la Com Com, 50 % du coût de ces travaux seraient à la charge de la commune soit environ 30.000,-€. Toutefois, considérant le montant du devis, le détail des travaux reste à affiner.

- Réunions commissions de travail : M. Le Maire expose qu'il sera nécessaire de réunir prochainement la commission voirie et urbanisme commission voirie pour analyse devis raccordement salle + devis extension établis par Electricité de Strasbourg, ainsi que pour finaliser les futurs travaux de réhabilitation de l'orgue de l'église protestante.

- Utilisation salle de motricité pour cours de fitness et danse : A compter de juillet 2014, Mme STUTZINGER Pascale ne donnera plus de cours de fitness dans la salle de motricité. Un nouvel arrivant de Kirrwiller est intéressé pour prendre la relève en proposant des cours de danse, hip hop et fitness à destination des adultes mais également pour les enfants. Un rendez-vous est prévu avec M. Le Maire afin de discuter de la mise en œuvre concrète de ce projet.

- **Secours financier exceptionnel du Département :** copie de deux demandes de secours financier exceptionnel déposés auprès du Conseil Général du Bas-Rhin ont été réceptionnés en mairie.

- **Demande de Mme KERN Simone :**

Mme KERN expose qu'il devient urgent de procéder au traitement de l'escalier bois intérieur de l'église. Il est proposé que la commune fournisse le produit de traitement et que les membres du consistoire le mettent en œuvre. Mme KERN demande également à ce que l'arbre mort se trouvant au droit du passage derrière la propriété de Mme ULRICH, sur le terrain de la paroisse protestante, soit coupé. M. Le Maire demandera à M. MUNSCH, agent de la commune, de procéder à l'abattage de cet arbre.

La séance est levée à 21h20.

REPUBLIQUE FRANCAISE **COMMUNE DE KIRRWILLER**

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne

Mairie : 39, Rue Principale
67330 KIRRWILLER
Téléphone 03.88.70.71.84.
FAX :03.88.70.92.84.
Courriel : mairie.kirrwiller-67@orange.fr

FEUILLET DE CLOTURE

Séance du 3 juillet 2014

2014-07-1°) Nouvelle salle des fêtes :

2014-07-1A°) Notification des décisions de la commission Appel d'offres pour attribution des marchés de travaux

2014-07-1B°) Assurance dommages ouvrages

2014-07-1C°) Dépose branchement du raccordement ES ancienne salle

2014-07-2°) Renouvellement Bureau de l'Association Foncière

2014-07-3°) Commission Consultative de la Chasse Communale

2014-07-4°) Désignation d'un correspondant défense

2014-07-5°) Désignation d'un correspondant sécurité routière

2014-07-6°) Comité Technique Commun Communauté de communes du Pays de Hanau et Communes membres volontaires

2014-07-7°) Travaux de réparation chaudière presbytère catholique

2014-07-8°) Travaux de réfection chemin rural

2014-07-9°) Demande de subventions :

2014-07-9a°) Association des Maires du Canton de Bouxwiller

2014-07-9b°) Ravalement de façade

2014-07-9c°) Réfection de l'auvent de la sortie de secours de l'église catholique

2014-07-10°) Divers et informations

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS

DIETLER Patrice	
ROTH Marie-Claude	
BALTZER Jean-Michel	
HALTER Gérard	
WICK Albert	
DESCROIX Véronique	
HELFRICH Karine	
WENDLING Béatrice	
KERN Simone	
LECHNER Karine	
NAUDIN Pierre	
SCHULZ André	
HOUDE Laurent	
SCHMIDT Régine	
BECKER Gérard	

